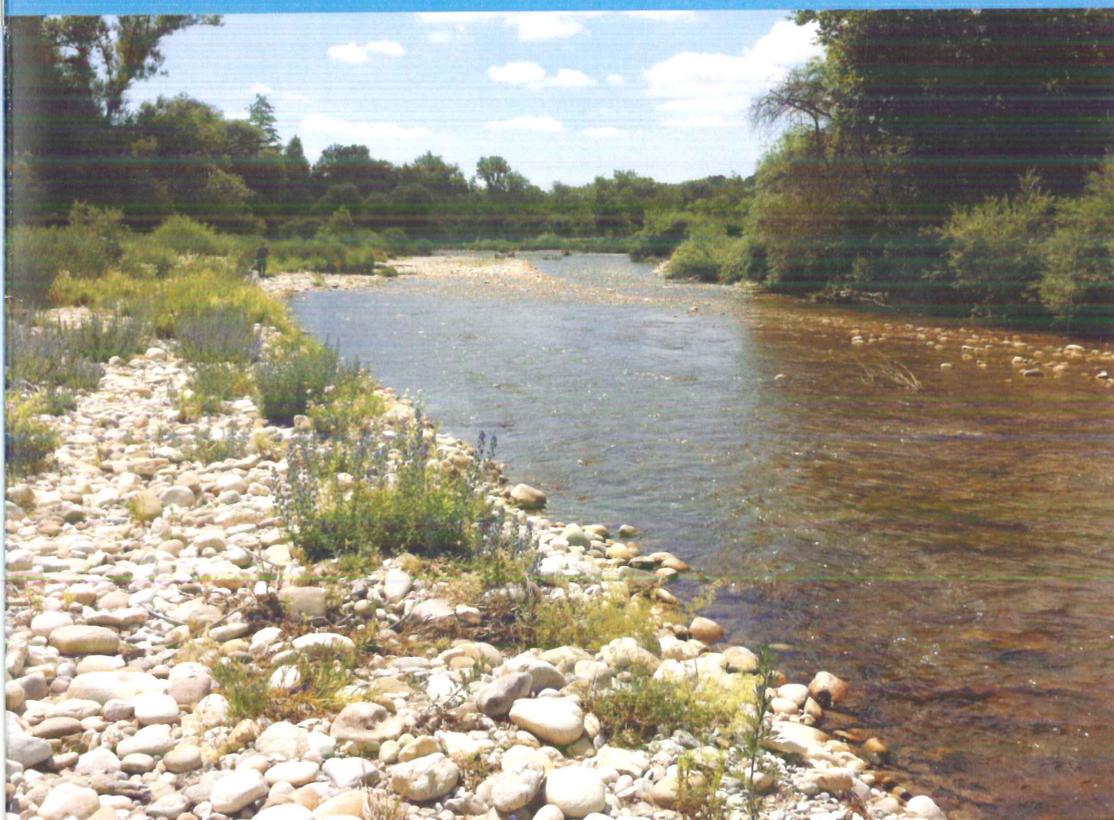


# OK FORÊT

## Rapport d'activité 2012



Ok Forêt est une association à but non lucratif, dont l'objectif est de fournir à des personnes en milieu de réinsertion un travail rémunéré.

Cette activité physique en plein air, pour un temps limité, contribue à leur donner de meilleures chances de réintégrer un emploi par la suite.

### Une journée mondiale de l'après prison ?

Il est une mode contemporaine qui consiste à instaurer un jour de l'année fixe pour commémorer ou attirer l'attention sur un événement ou une situation donnée. Inutile ici d'énumérer ces jours commémoratifs. **Or nous n'avons pas encore une journée mondiale de l'après prison.** Et pourtant ô combien cela serait justifié ! Notre grand voisin , la France, semble-t-il depuis cette année, accélère les discussions autour de la prison, sur les conditions inappropriées à l'incarcération dans la dignité, aux problèmes liés à la réinsertion des personnes privées de liberté. Chez nous à Genève, on ne sait plus comment soulager notre prison, surpeuplée. Une piste consisterait à pouvoir libérer les petits délinquants en leur offrant justement la possibilité d'intégrer des structures adéquates où ils pourraient peu à peu reprendre pied grâce à un travail encadré et correctement rémunéré.

Et voilà, comme vous le savez déjà notre petite entreprise sociale s'est donnée **comme but la réinsertion de détenus ou de personnes en grande difficulté sociale** (anciens toxicomanes, personnes psychologiquement faibles etc.). Le retour dans la vie civile est très souvent mal vécu car non accompagné et peut conduire à encourir de nouvelles peines. C'est l'occasion aujourd'hui de revenir sur l'importance que représente une structure entrepreneuriale (nous tenons à le souligner) prête à offrir un travail rémunéré à sa juste valeur et un environnement adéquat à ceux qui ont été privés de repères sociaux pendant de longs mois voire même des années. Notre Association qui a plus de 23 années d'existence fonctionne exactement comme une PME - (hormis la recherche de bénéfices, à savoir une PME sans but lucratif) -, sans subvention avec une structure administrative légère mais surtout avec un responsable au double profil professionnel : il est spécialiste en matière d'espaces verts, de forêts, d'environnement, il est compétent en ce qui a trait à la gestion financière mais surtout il présente des compétences et des qualités humaines aptes à accueillir et gérer un personnel peu ou pas qualifié, malmené par la vie. Il convient de souligner ici l'aide de la **Loterie romande** ou de la **Fondation Wildsdorf** concernant le renouvellement de notre parc de machines, sommes qui dépassent, cela va sans dire, nos budgets calculés sans marge bénéficiaire.

Nous souhaitons décrire succinctement les points essentiels qui prévalent dans notre entreprise sociale afin de donner à notre personnel les meilleures chances possibles pour leur vie future. Donc voici les points principaux :

1. Si un détenu souhaite bénéficier d'une sortie conditionnelle il doit pouvoir présenter un contrat de travail, ce que nous offrons dans la mesure de nos places disponibles.
2. Arrivée à OK Forêt la personne est immédiatement valorisée par son travail. Elle est rémunérée à sa juste valeur avec possibilité de prendre peu à peu des responsabilités (par exemple devenir chef d'un secteur). Son travail est immédiatement reconnu.

## Vie de notre association

3. L'activité en plein air de notre Association a un impact très important sur nos ouvriers privés d'exercices et de grand air. Nos activités leur permettent de reprendre des forces physiques.

4. La personne qui arrive à OK Forêt se trouve aussitôt dans un environnement bienveillant où chacun le respecte ce d'autant plus que les anciens engagés ont connu le même genre de galère. Personne ne le juge.

5. Le responsable reste toujours à l'écoute et tient compte dans son programme d'activités des besoins concrets de chaque employé. Il n'est pas rare que l'un de nos ouvriers doive s'absenter un jour par semaine pour des rendez-vous que lui a assigné la justice.

Dans tout cet environnement, il est fréquent que nos ouvriers aient de la difficulté à quitter ce lieu de travail et pourtant c'est une nécessité si nous voulons continuer à remplir les buts que nous nous sommes fixés. OK Forêt est un tremplin indispensable car en quelque sorte sécurisé, tremplin qui va permettre à des personnes reconstruites du moins en partie de se lancer avec confiance dans une nouvelle intégration au sein de notre société.

Depuis quelques années déjà nous avons cherché à offrir à notre personnel des chances supplémentaires de réinsertion. C'est pourquoi nous avons décidé de leur offrir des stages professionnels sanctionnés par une attestation de formation. Évidemment ce genre de dépenses ne pouvait entrer dans notre budget c'est pourquoi nous avons fait appel à des sponsors qui, nous tenons à le souligner, ont été très sensibles à notre demande. C'est l'occasion ici de remercier la **Fondation Göhner**, la **Mairie d'Asnières**.

Grâce à l'aide concrète de ces mécènes nous disposons de fonds destinés à la formation de notre personnel, comme nous l'avons dit au début peu ou pas qualifié. Nos ouvriers ont obtenu ces dernières années des certificats en matière de bûcheronnage, d'élingueur, de conducteur d'engins de chantier ou autre. Nous espérons vivement continuer dans cette voie qui sans conteste est un plus pour nos ouvriers.

Nous espérons par ces quelques mots vous avoir convaincus de la nécessité d'encourager de telle association, petite entreprise sociale, très compétente dans son travail mais aussi accueillante à l'égard de ceux qui ont été privés de contacts sociaux.

### Alors à quand une journée mondiale de l'après-prison ?

Au cours d'une année de travail au sein de notre entreprise sociale, notre ouvrier acquiert déjà un grand nombre de compétences : il saura manier une débroussailleuse, un scarificateur, un coupe-herbe ou une moto-faucheuse ; il est à même de tailler une haie avec machine ou avec sécateur, de tailler des rosiers ; il sera familiariser avec des plantes ou arbustes d'espèces invasives ; il pourra effectuer de nouvelles plantations d'arbres et il sera apte à entretenir nos petites machines à moteur. Un véritable apprentissage sur le terrain !

### 1. Activité du Comité

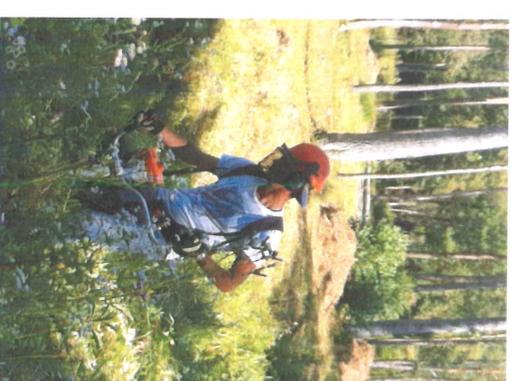
Le Comité se réunit 6 fois par année. Il se compose de M. Alain MEDER, Président, de MM. Jean-Pierre BAILLIF, Eric DESMON, Victor FATIO et Gérard THELLER.

### 2. Personnel engagé

En 2012 nous avons pu fournir du travail à 14 personnes âgées de 20 à 46 ans, uniquement des hommes. Nous n'avons pas reçu de candidature féminine. Plus de la moitié des personnes engagées n'ont aucune qualification professionnelle ou seulement un début d'apprentissage. La majorité des personnes accueillies dans notre entreprise sociale sont des « sortants de prison » qui nous sont adressés par les services sociaux de la prison ou par leur avocat.

La durée de travail des personnes engagées varient selon les cas : 5 personnes ont travaillé pendant une courte durée, soit en raison de convenance personnelle soit elles souhaitaient un emploi de dépannage (par exemple en raison de problèmes financiers ou autres difficultés). Pour la plus grande partie de nos employés, la durée d'activité se situe entre une à deux années. Il est plus facile, pour le responsable et les 2 chefs d'équipe, de gérer les chantiers avec des ouvriers engagés depuis quelques mois qu'avec les nouveaux arrivants. Les ouvriers formés peuvent à leur tour encadrer les nouveaux venus dans l'accomplissement des tâches. Nos ouvriers ont malgré tout très souvent de la difficulté à trouver un nouvel emploi et à leur départ d'OK Forêt ils doivent, dans un premier temps, s'inscrire au chômage.

En fin 2012 nous avons dû nous séparer de 4 personnes dont le contrat à durée déterminée prenait fin. Nous n'avons pu renouveler leur contrat en 2013 en raison de la baisse de nos activités pendant la saison hivernale. Par ailleurs notre but est d'accueillir de nouveaux ouvriers et par conséquent de renouveler notre personnel aussi souvent que possible.



### 3. Période de travail des ouvriers

Période de travail des ouvriers	
De 15 jours à 2 mois	3 personnes
De 1 à 3 mois	2 personnes
De 4 à 12 mois environ	3 personnes
De 1 an à 2 ans + de 3 ans	3 personnes 3 personnes
<b>Qualification des ouvriers</b>	<b>Adressé par</b>
Aucune formation : 6	Services sociaux : 10
Début d'apprentissage : 4	Avocats : 1
CFC : 2	Démarches directes : 3
	Association : aucune

### 4. Formation

Au cours d'une année de travail au sein de notre entreprise sociale, notre ouvrier acquiert déjà un grand nombre de compétences : il saura manier une tondeuse, une débroussaillieuse, un scarificateur, un coupe-herbe ou une moto-faucheuse ; il est à même de tailler une haie avec machine ou avec sécateur, de tailler des rosters ; il sera familiariser avec des plantes ou arbustes d'espèces invasives ; il pourra effectuer de nouvelles plantations d'arbres et il sera apte à entretenir nos petites machines à moteur. Un véritable apprentissage sur le terrain !

Les formations que nous pouvons proposer à nos ouvriers sanctionnent les acquis sur le terrain : en 2012, 8 personnes ont suivi un cours de formation dans les différents secteurs de notre branche d'activité. En voici un bilan exhaustif :

- 1 personne pour le cours « machiniste-élingueur » à l'IFAGE
- 2 personnes pour le cours « machiniste-élingueur » à l'IFC
- 2 personnes pour le cours de « bûcheronnage B », participation de 5 jours à l'École forestière du Mont-sur-Lausanne
- 2 personnes pour le cours « Utilisation de la tronçonneuse »
- 4 personnes pour le cours « Utilisation de la débroussaillieuse » à l'École forestière du Mont-sur-Lausanne
- 2 personnes au séminaire « Technique Fleurs sauvages – surface extensive » chez Otto Hauenstein Samen AG à Bulle
- 2 personnes au cours « entretien des lisières » à l'École forestière du Mont-sur-Lausanne.

Grâce à des financements offerts par la **Fondation Göhner** ainsi que par la **Commune d'Asnières** nous avons pu mettre en place ces formations et en faire participer chacun de nos employés. Malgré l'aide de ces sponsors, nous sommes légèrement déficitaires en 2012. Nous souhaitons diversifier nos demandes d'aide en 2013 ce d'autant que nos ouvriers sont particulièrement attachés à ces offres de formation.

C'est ici l'occasion de remercier chaleureusement nos donateurs ci-dessus mentionnés.

### 5. Activité de l'entreprise

Par rapport à 2011 l'année 2012 représente une année de stabilité avec le même chiffre d'affaires. Le service de l'État « Domaine Nature et Paysage » reste notre plus important fournisseur de travaux et nous tenons à le remercier de la confiance, entretenue depuis notre création.

Après quelques années de forte croissance, alors que l'Association comptait deux responsables, nous avons atteint aujourd'hui notre vitesse de croisière avec un seul responsable professionnel. Notre clientèle privée (petites propriétés) qui représentait en 2005, 36 % de notre chiffre d'affaires, représente actuellement 22 %. Pendant la période hivernale où l'on constate une baisse des activités de Jardinage, nous avons été soutenus grâce à des chantiers du Service Domaine Nature et Paysage et au chantier de Verbois des SIG.

Chaque année nous sommes à la recherche de nouveaux clients. Nous contactons chaque année toutes les Communes genevoises, seules 9 d'entre elles nous donnent du travail.



## 6. Rapport du trésorier

Pour la deuxième année consécutive, le résultat financier d'OK-Forêt présente un remarquable équilibre puisque l'exercice boucle avec un léger excédent de recettes de Fr. 3'178.69 sur un mouvement total d'un peu moins de Fr. 800'000. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu avec peu d'appoint extérieur au produit du travail de l'entreprise, soit un solde d'environ Fr. 5'800 du don de Fr. 100'000 de la Loterie Romande reçu fin 2010, ainsi que des dons pour un montant total de Fr. 13'000 de la Fondation Ernst Göhner et de la commune d'Anières - que nous remercions chaleureusement - pour les frais des cours de formation de nos ouvriers, lesquels se sont montés à Fr. 12'100 en 2012.

Cet équilibre financier représente une sorte d'idéal pour une entreprise sociale comme OK-Forêt, dont la but n'est pas d'engranger des bénéfices mais bien plutôt de permettre aux ouvriers particuliers qui sont engagés de reprendre une activité professionnelle positive après des périodes difficiles. C'est ainsi qu'une bonne part des charges de l'entreprise, soit environ Fr. 418'000 (hors charges sociales), est représentée par les salaires versés au personnel engagé.

Cette saine gestion est bien sûr due à la compétence de notre responsable et notre secrétaire que nous félicitons et remercions pour leur engagement rigoureux en faveur d'OK-Forêt et surtout des personnes qui bénéficient, ouvriers ou clients, de son activité.



## 7. Les travaux d'OK Forêt

### 1 responsable (50% travail sur le terrain 50% travaux administratifs)

Entretien espaces verts      Entretien réserves naturelles      Petits travaux paysagistes + propriétés privées BIT



1 chef d'équipe (60%)      1 chef d'équipe (60%)      1 chef d'équipe (100%)  
2 à 3 ouvriers      1 à 2 ouvriers      + 1 à 2 ouvriers

**B.T.E.E.** : entretien au Bois de la Grille à Vernier

**BIT** : contrat d'entretien du jardin du BIT + divers travaux d'aménagements paysagers.

**CAP - Ville de Genève** : travaux d'élagage

**Commune de Carouge** : travaux forestiers

**Commune de Collex-Bossy** : entretiens divers

**Commune de Lancy** : nettoyage rivière + divers entretiens espaces verts

**Commune de Meyrin** : entretien d'espaces verts

**Commune de Plan-les-Ouates** : taille des haies. Entretien de la Réserve « la Bisquette »

**Commune de Prégny-Chambésy** : entretien du cimetière

**Commune de Vernier** : travaux d'aménagements paysagers + divers entretiens espaces verts

**Commune de Versoix** : entretien espaces verts

**Commune d'Aire-la-Ville** : aménagement chemin pédestre

**Commune de Satigny** : entretien espaces-verts

**Coopérative le Carillon** : entretien espaces verts

**Cientèle privée** : 90 clients privés répartis essentiellement sur la Rive droite dont 10 avec contrat annuel d'entretien

**Entreprise Alain STORNO Sàrl** : fourniture de personnes sur des chantiers d'élagage d'arbres

**EPG** : abattage, élagage, divers entretiens espaces verts dans le canton.

**État de Genève, Domaine Nature et Paysage** : entretien réserves naturelles sur le canton. Entretien des chemins dans massifs forestiers. Traitement des lisières.

**Hospice général, Service immobilier** : entretien d'espaces verts et travaux forestiers dans le canton.

**Paroisse protestante de Versoix** : entretien d'espaces verts et du parking.

**Régie Brun, Régie Broillet, Comptoir immobilier, Régie Moser Vernet et Cie, Régie Naef** : entretien espaces verts et travaux paysagers.

**SIG** : divers travaux d'entretien d'espaces verts dans le canton ; travaux forestiers et de débroussaillage.

**TPG** : entretien d'espaces verts et parkings à la Jonction.

**Ville de Genève - Service des écoles** : divers entretiens d'espaces verts et divers travaux d'aménagements dans écoles et places de jeux.

**Ville de Genève – Service de la Petite Enfance** : travaux d'entretien sur places de jeux.

**Ville de Genève – Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports** : divers entretiens d'espaces verts.



## Taux de répartition des activités de l'association

État de Genève, Domaine Nature et Paysage : **19 %**

BIT : **18 %**

Ville de Genève (Service des Ecoles), Communes d'Aire-la-Ville, de Carouge, Lancy, Meyrin, Plan-les-Quates, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier, Versoix : **18 %**

Régies immobilières, Hospice général, EPG, TPG, SIG : **23 %**

90 clients privés : **22 %**



## Remerciements

- à la direction du **SEVE**
- à la Direction du **Service des écoles** et institutions pour la jeunesse de la Ville de Genève
- à la **Fiduciaire Gesfidor SARL** – Mme Anne-Marie Parini
- à la **Direction générale de la Nature et du Paysage**
- aux **Communes** d'Aire-la-Ville, de Carouge, de Collex-Bossy, de Lancy, de Plan-les-Obates, de Prégny-Chambésy, de Meyrin, de Satigny, de Vernier et de Versoix
- au **DAEL**
- au Batim du **B.I.T.**
- au **T.P.G.**
- au **SIG**
- au Service immobilier de l'**EPG**
- aux **Paroisses protestantes** de Versoix, Champel, Genthod
- aux Régies **Besuchet SA, Brolliet, Brun, Comptoir Immobilier, Moser Vernet et Cie, Naef**
- à la Coopérative **Le Carillon**
- au **Service immobilier de l'Hospice général**
- au **CAP de la Ville de Genève**
- à **B.T.E.E.**
- au **Service de probation et d'insertion à JOB Atelier**
- au **Bateau Genève**
- à la **LOTERIE ROMANDE**
- au **Fonds mécénat des SIG**
- à la **Banque PICTET et Cie**
- à la **Fondation GÖHNER, à Zoug**
- à la **Fondation Hans WILSDORF**
- à la **Commune d'ASNIERES**
- à tous les **clients privés** qui nous font confiance.

## Nos Références



- Ville de Genève SEVE
- Direction du Service des écoles et institutions pour la jeunesse de la Ville de Genève
- Direction générale de la nature et du paysage
- Communes d'Aire-la-Ville, de Collex-Bossy, de Lancy, de Plan-les-Ouates, de Prégny-Chambésy, Meyrin, Onex, Vernier et Versoix
- BATIM du B.I.T.
- T.P.G.
- SIG
- au Service immobilier de l'EPG
- Paroisses protestantes de Versoix, Genthod, Malagnou
- Régies Broliet, Brun, Moser Vernet et Cie
- La Coopérative Le Carillon
- Service immobilier de l'Hospice général
- CAP de la Ville de Genève
- B.T.E.E. (Bureau de travaux et d'études d'environnement SA)
- Toute notre clientèle privée

### **Association OK FORÊT**

Pré-de-la-Fontaine 13  
1217 Meyrin  
Tél./fax 022 785 51 91  
Mobile 079 679 44 35  
[okforet@gmail.com](mailto:okforet@gmail.com)